

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

N° 2024.34

Objet :  
Convention GDH & CCAS Mission Proximité  
Santé

Affiché le :

Votes : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à 15h00, le Conseil d'Administration convoqué le 26 juin, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY ;

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Isabelle TAILLIER, Céline RIGOUARD, Michèle MAMBERT

### ABSENTS EXCUSES :

Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

### ABSENTS :

Hervé DOMINIAC, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT, Directrice du CCAS.

---

Madame la Présidente rappelle l'article R.123-25 du Code de l'Aide Sociale et des Familles précisant notamment les versements effectués par tout organisme ou collectivité au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS.

Pour faciliter le fonctionnement de l'administration, le Conseil d'Administration autorise la Madame Présidente à entreprendre toutes les démarches favorisant la recherche de subventions pour des projets validés par le Conseil d'Administration.

Par la délibération 2024.3 du 21 février 2024, le conseil d'administration a validé la mise en place d'une mission de proximité santé par la création d'un poste d'adulte relais - médiation santé afin de contribuer à réduire les inégalités territoriales en matière de santé pour les habitants des quartiers prioritaires.

En parallèle, le CCAS a répondu à l'appel à projet du contrat de ville d'APT 2024 en présentant un projet global de proximité santé dont l'objectif premier consiste à être l'interface de proximité auprès des habitants du QPV, souvent en situation de précarité (financière, numérique, sociale, ou sanitaire). Plus précisément, ce dispositif permet : d'orienter les bénéficiaires vers des parcours de soins ou des actions de prévention en santé, de réduire les effets négatifs de l'isolement social et d'un cadre de vie.

Le COPIL du contrat de ville du 12 mars 2024 a entériné les soutiens financiers du Département, de la MSA et de Grand Delta Habitat.

Le soutien financier de Grand Delta Habitat se montant à un maximum de 2000 € s'inscrit donc dans le plan d'actions établi justifiant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties en quartiers prioritaires de la politique de la ville

Aussi, une convention partenariale Contrat de Ville est proposée entre le CCAS d'Apt et Grand Delta Habitat. Cette convention précise notamment l'objet, la présentation de l'action, les délais et, les moyens de mis en œuvre.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT  
OUI L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

**Autorise** Madame la Présidente / Monsieur Le Vice-Président à signer la convention Contrat de Ville et tout document s'y rapportant.

**Fait et délibéré** à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE VICE-PRÉSIDENT**

Centre  
Communal  
d'Action  
Patrick ESPITALIER, e

